

Original : anglais

date : 3 juin 2022

**Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore**

**Quarante-troisième session**

**Genève, 30 mai – 3 juin 2022**

Décisions de la quarante-troisième session du comité

*Document adopté par le comité*

DÉCISION EN CE QUI CONCERNE LE POINT 2 DE L’ORDRE DU JOUR :

ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

La présidente a soumis pour adoption le projet d’ordre du jour diffusé sous la cote WIPO/GRTKF/IC/43/1 Prov.2, qui a été adopté.

DÉCISION CONCERNANT LE POINT 3 DE L’ORDRE DU JOUR :

ACCRÉDITATION DE CERTAINES ORGANISATIONS

Le comité a approuvé à l’unanimité l’accréditation des deux organisations ci-après en qualité d’observatrices ad hoc : AlSadu Society – Coopérative de tissage; et West Indian Tribal Society.

DÉCISION EN CE QUI CONCERNE LE POINT 4 DE L’ORDRE DU JOUR :

PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES ET LOCALES

Le comité a pris note des documents WIPO/GRTKF/IC/43/3, WIPO/GRTKF/IC/43/INF/4 et WIPO/GRTKF/IC/43/INF/6.

Le comité a vivement encouragé et invité les membres du comité et tous les organismes publics ou privés intéressés à contribuer au Fonds de contributions volontaires de l’OMPI pour les communautés autochtones et locales accréditées.

La présidente a proposé les huit membres ci-après qui siégeront à titre personnel au Conseil consultatif et le comité les a élus par acclamation : M. Rodrigo de la Cruz (Call of the Earth); Mme Summer Hammons (Tulalip Tribes of Washington Governmental Affairs Department); M. Claus Medicus (Allemagne); M. Sebastián Molina Necul (Chili); M. Mandla Nkabeni (Afrique du Sud); Mme Sue Noe (Native American Rights Fund); Mme Garima Paul (Inde); et M. Emil Žatkuliak (République slovaque).

La présidente du comité a désigné M. Yonah Seleti, vice-président du comité, pour présider le Conseil consultatif.

DÉCISION EN CE QUI CONCERNE LE POINT 5 DE L’ORDRE DU JOUR :

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DU GROUPE D’EXPERTS AD HOC SUR LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES

Le comité a pris note du rapport verbal présenté par le président du Groupe spécial d’experts sur les ressources génétiques, M. Paul Kuruk (vice-président de la Commission du commerce international, Ministère du commerce du Ghana (Ghana)).

DÉCISION EN CE QUI CONCERNE LE POINT 6 DE L’ORDRE DU JOUR :

RESSOURCES GÉNÉTIQUES

Le comité a élaboré, sur la base du document WIPO/GRTKF/IC/43/4, un nouveau document intitulé “Document de synthèse concernant la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques Rev.2” (Rev. 2). Toutefois, les États membres n’ont pas été en mesure de parvenir à un consensus sur la présentation de la Rev. 2 à la quarante-septième session du comité. Il a été décidé de transmettre le texte figurant dans l’annexe du WIPO/GRTKF/IC/43/4 à la quarante-septième session du comité, conformément au mandat du comité pour l’exercice biennal 2022-2023. Il a également été décidé que le document WIPO/GRTKF/IC/43/4, ainsi que le document WIPO/GRTKF/IC/43/5, serait inclus dans le rapport factuel présenté à l’Assemblée générale de l’OMPI de 2022, comme indiqué au point 7 de l’ordre du jour.

Le comité a décidé que le Secrétariat devrait organiser d’autres réunions ad hoc virtuelles d’experts sur d’éventuelles exigences de divulgation, et un séminaire virtuel ou d’autres réunions techniques virtuelles sur les systèmes d’information, les registres et les bases de données sur les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles avant la quarante-septième session du comité, et fournir des rapports écrits sur ces réunions au comité. Ces réunions devraient réunir des experts reflétant différents intérêts et une représentation géographique équilibrée et ne devraient pas remplacer ni retarder les négociations sur la base d’un texte en cours au sein du comité.

Le comité a pris note des divergences de vues sur la voie à suivre, notamment sur la question de savoir si le document de synthèse (WIPO/GRTKF/IC/43/4, tel que modifié au fil du temps) ou le texte du président (WIPO/GRTKF/IC/43/5, tel que modifié au fil du temps) doivent servir de base aux négociations sur les ressources génétiques. Le comité a pris note du fait que certains membres considéraient que le texte du président (WIPO/GRTKF/IC/43/5) devait être la base des négociations du comité sur les ressources génétiques et la base sur laquelle une conférence diplomatique devait être convoquée, tandis que d’autres n’étaient pas d’accord.

Le comité a invité la présidente, compte tenu des commentaires, à réviser le texte du président figurant dans le document WIPO/GRTKF/IC/43/5, tout en préservant son intégrité en tant que texte du président, pour la quarante-septième session du comité.

En ce qui concerne les systèmes d’information, les registres et les bases de données sur les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles, le Secrétariat est invité à publier une enquête en ligne à laquelle les États membres et les observateurs accrédités pourraient répondre, s’ils le souhaitent. Les réponses à l’enquête seront publiées par le Secrétariat, en ligne et dans une version actualisée du document WIPO/GRTKF/IC/43/6.

Le comité a pris note et a débattu des documents WIPO/GRTKF/IC/43/6, WIPO/GRTKF/IC/43/7, WIPO/GRTKF/IC/43/8, WIPO/GRTKF/IC/43/9, WIPO/GRTKF/IC/43/10, WIPO/GRTKF/IC/43/INF/7 et WIPO/GRTKF/IC/43/INF/8.

DÉCISION EN CE QUI CONCERNE LE POINT 7 DE L’ORDRE DU JOUR :

ÉVENTUELLES RECOMMANDATIONS À LA SESSION DE 2022 DE L’ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Notant qu’un rapport factuel contenant les textes les plus récents disponibles sur les travaux du comité et les décisions des quarante-deuxième et quarante-troisième sessions de l’IGC sera présenté à l’Assemblée générale de l’OMPI de 2022 conformément à son mandat pour 2022-2023, le comité est convenu des recommandations ci-après à l’Assemblée générale de 2022 :

“L’Assemblée générale de l’OMPI est invitée à examiner le ‘Rapport sur le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC)’ (voir le document WO/GA/55/6) et à noter que le Secrétariat mènera des activités virtuelles pour accélérer les travaux de l’IGC sur les ressources génétiques. L’Assemblée générale se félicite que la présidente du comité mène des consultations avec les États membres et le groupe de travail autochtone sur la méthodologie du comité en vue de permettre aux États membres de s’accorder sur la méthodologie à suivre lors des futures sessions.”

DÉCISION EN CE QUI CONCERNE LE POINT 8 DE L’ORDRE DU JOUR :

QUESTIONS DIVERSES

Ce point de l’ordre du jour n’a fait l’objet d’aucune discussion.

DÉCISION EN CE QUI CONCERNE LE POINT 9 DE L’ORDRE DU JOUR :

CLÔTURE DE LA SESSION

Le comité a adopté ses décisions relatives aux points 2, 3, 4, 5, 6 et 7 de l’ordre du jour le 3 juin 2022.

[Fin du document]